



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Eau Nature et Biodiversité
Unité Nature, Forêt, Chasse

Vannes, le 28 février 2022

Demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'environnement

Consultation du public du 7 au 21 mars 2022 inclus

Destruction de quatre espèces de flore protégées dans le cadre de travaux de restauration des zones humides et de la dune grise du massif dunaire de la forêt domaniale de Quiberon sur la commune de Plouharnel

NOTE DE PRÉSENTATION

Dans le cadre de travaux de restauration des zones humides et de la dune grise du massif dunaire de la forêt domaniale de Quiberon sur la commune de Plouharnel, l'Office National des Forêts, sollicite, sur la base de l'article L.411-2-4 du code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées à l'article L.411-1 dudit code pour :

- l'enlèvement de 100 à 1000 spécimens d'omphale du littoral (*Iberodes littoralis*)
- l'enlèvement de 0 à 100 spécimens de sabline à feuille de serpolet (*Arenaria serpyfolia*)
- l'enlèvement de 0 à 10 spécimens de liparis de Loesel (*Liparis loeselii*)
- l'enlèvement de 0 à 100 spécimens de spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*)

Les travaux sont programmés d'août à décembre, en dehors de la période de sensibilité des espèces animales fréquentant le site et hors période de floraison des espèces sus-citées.

En application des articles L.123-19 et L.123-19-2 du Code de l'environnement, relatifs à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, le dossier portant demande de dérogation pour l'enlèvement des espèces de flore protégées mentionnées ci-dessus, accompagné de la présente note d'information sont rendus accessible au public pendant une durée de quinze jours **du 7 au 21 mars 2022 inclus** directement en ligne sur le site Internet des services de l'État du Morbihan.

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations soit par mail à l'adresse suivante: ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr soit par courrier à la DDTM du Morbihan - Service Eau, Nature et Biodiversité - Unité Nature, Forêt et Chasse - procédure de participation du public - 1 allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex.

Le chef du service eau, nature, biodiversité



Jean-François Chauvet